

Étude des population de papillon de jour

Date de réalisation

Période d'étude entre Mai et Août 2012

Étude réalisée par Mme Aline Pasche, biologiste.

Objectif

La présente étude s'oriente davantage vers un inventaire des populations locales de papillons de jour afin d'évaluer la richesse et le potentiel en papillons des zones choisies.

La problématique est donc légèrement différente : il s'agit de voir si la construction des éoliennes aux points donnés ne détruirait pas localement un habitat à haute valeur écologique (prairies humides, marais, prairies et pâturages secs) ou une zone particulièrement favorable et propice aux papillons. Il s'agit aussi de voir si ces derniers pourraient trouver des conditions similaires (zone refuge) dans les environs immédiats.

Méthodologie

L'étude qui suit n'est pas une réelle étude d'impacts. Pour pouvoir l'appeler ainsi, il serait nécessaire de suivre les populations de papillons de jour également après les travaux afin de voir les effets réels et les conséquences sur ces dernières et leurs habitats. Le but de ce travail est de réaliser un premier inventaire des papillons de jour sur les surfaces retenues pour l'implantation d'éoliennes.

Sept sites (donc sept éoliennes) ont été retenus dans le projet « Eoljoux ». Chacun des sites a été visité deux ou trois fois entre début mai et début août 2012. A chaque passage, tous les papillons actifs de jour d'un site ont été recensés pendant une heure de temps.

Certaines espèces ont pu être manquées, notamment les espèces tardives observées généralement en août ou début septembre. Cependant, les trois passages réalisés dans cette étude donnent un très bon aperçu des espèces présentes et potentielles.

Les papillons ont été capturés à l'aide d'un filet, déterminés sur le terrain, puis relâchés. Des conditions météorologiques les plus favorables possibles ont été exigées (soleil, vent modéré (condition difficile à respecter sur des zones choisies pour des éoliennes...) et température supérieure à 13°C).

Situation

Les papillons de jour sont d'excellents indicateurs car ils sont étroitement liés à leur environnement et à la végétation (les chenilles se développent sur des plantes hôtes spécifiques et les adultes se nourrissent du nectar des fleurs). Ils sont donc extrêmement sensibles à toute modification survenant dans leur habitat et réagissent de concert avec le milieu. Il est clair que si une prairie est détruite, la population de papillons qui s'y trouve disparaîtra.

Étude des population de papillon de jour

Conclusions

Au cours de cet inventaire 2012, 26 espèces ont été recensées et 341 papillons ont été comptés sur l'ensemble des sept sites étudiés.

Les espèces rencontrées au cours de cette étude sont pour la majorité des espèces fréquentes et répandues dans le Jura. Deux espèces ont été recensées sur tous les emplacements étudiés : la Petite tortue (*Aglais urticae*) et la Piéride du navet (*Pieris napi*). D'autres ont été au contraire rencontrées que sur seul site : *Adscita statices*, le Solitaire (*Colias palaeno*), le Moiré franconien (*Erebia medusa*), le Damier noir (*Meliteae diamina*), le Tacheté (*Pyrgus malvae*) et le Vulcain (*Vanessa atalanta*) n'ont été observés qu'à l'emplacement 4 ; le Moiré frange-pie (*Erebia euryale*) qu'à l'emplacement 2 ; l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) qu'à l'emplacement 3 ; et l'Azuré du mélilot (*Polyommatus dorylas*) qu'à l'emplacement 5.

Quatre espèces appartiennent à la Liste rouge suisse des espèces menacées : le Solitaire (*Colias palaeno*) (cat. 3 ; emplacement 4), le Damier noir (*Meliteae diamina*) (cat. 3 ; emplacement 4), l'Azuré du mélilot (*Polyommatus dorylas*) (cat. 3 ; emplacement 5) et l'Hespérie de l'alchémille (*Pyrgus serratulae*) (cat. 3 ; emplacements 3, 5 et 6).

Les espèces de la catégorie 3 sont menacées sur une grande partie de leur aire de distribution originale (Plateau et Jura considérés ensemble).

D'une manière générale, l'implantation d'éolienne dans la région « Eoljoux » ne devrait pas mettre en danger les populations de papillons locales ou entraîner la disparition d'espèces. Les zones refuges sont grandes et abondantes et les éoliennes sont prévues dans des pâturages à vaches. Toutefois, il convient de faire extrêmement attention au site 4 qui abrite un habitat à haute valeur écologique (prairie humide). Il est primordial d'éviter toute intervention sur le talus et la prairie humide en contrebas du pâturage.

Il convient d'être très vigilant lors des travaux et d'informer toutes personnes travaillant sur le chantier que cette prairie humide est à préserver.

Il n'y a pas de recommandations particulières concernant les papillons pour les autres emplacements, sauf de faire attention au mur en pierre lors de la création de la route d'accès et d'éviter d'intervenir sur la partie haute du site proche de la lisière (au nord-ouest).

Il va de soi qu'il ne doit y avoir de plus aucun passage de machines, aucun dépôt de matériel ou de terre etc. Mais il semble que le projet « Eoljoux » aille dans ce sens en prévoyant de revaloriser cette zone humide et de créer une zone extensive autour dans le cadre des mesures de compensation.